

MAIRIE  
**DE**  
**COUTURE D'ARGENSON**  
**79110**

Tél. 05.49.07.87.22

Fax. 09.82.11.07.94

Nombre de conseillers : 9

Présents : 8

Votants : 8

## **COMPTE RENDU**

---

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Couture d'Argenson, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M Jacques QUINTARD, Maire.

**Etaient présents** : J. Quintard, J. Daniaud J. Liuzzi, J. Pougnaud, E. Fraignaud, Ph. Thinon, J. Douit, C. Collardeau.

**Absents** : B. Louineau.

**Secrétaire de séance** : J. Douit.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

**Convocation du** : 11 avril 2018.

### **\*VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017**

Après avoir pris connaissance des comptes de gestion 2017 suivants :

- Commune,
- Maison de santé,
- Chaufferie bois,
- Lotissement,

Établis par :

Mme Michèle KERGRESSE,

Trésorière de Sauzé-Vaussais/Chef-Boutonne,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** les comptes tels que présentés.

### **\*VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2017 suivants :

- Commune,
- Maison de santé,
- Chaufferie bois,
- Lotissement,

Établis par :

La commune de Couture d'Argenson,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** les comptes

administratifs tels que présentés.

### **\* VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu les projets de budget principal ainsi que les budgets annexes (Maison de santé, Chaufferie bois, lotissement) pour l'exercice 2018 transmis au conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'adopter les budgets primitifs 2018 (commune, maison de santé, chaufferie bois, lotissement) de la commune de COUTURE D'ARGENSON, arrêté et équilibré en dépenses et en recettes.

### **\* AFFECTATION DU RESULTATS 2017 CHAUFFERIE BOIS**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Reports :**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 24 388,12€

Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : -5 462,49€

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 2 059,81€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 7 253,73€

**Restes à réaliser :** Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

**Compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

**Ligne 002 :**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 1 791,24€

## **\* AFFECTATION DU RESULTAT 2017 COMMUNE**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

### Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 34 907,12€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 76 907,41€

### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 76 122,62€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 10 526,51€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 49 516,04€

En recettes pour un montant de : 200 078,00€

### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

### Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

### Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 87 642,24€

## **\* AFFECTATION DU RESULTAT 2017 LOTISSEMENT**

le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

### Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -21 125,51€

Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : -76 628,25€

### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -12 792,51€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 24 215,85€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 33 918,02€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) : -52 412,40€

**\* AFFECTATION DU RESULTAT 2017 MAISON DE SANTE**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -2 679,02€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 540,37€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -154,02€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 994,93€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 2 833,04€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 1 535,30€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0,00€

**\* LOCATION DU STUDIO DE LA MAISON DE SANTE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Mr Kouyaté Mamadou désire louer le studio de la maison de santé via le Conseil Départemental. Mr Kouyaté Mamadou est un jeune mineur sous la responsabilité du Conseil Départemental.

Après délibération, le conseil municipal décide de louer le studio à compter du 3 mai 2018 et fixe le prix de la location à 170€ par mois et 30€ pour les charges (eau, électricité...), ce qui fait un total de 200 € toutes charges comprises. La caution s'élève à 400€.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de rédiger une convention en ce sens.

### **\* RENOUVELLEMENT CONTRAT CUI/CAE AUVIN JOACHIM**

Mr le Maire expose que le contrat CUI/CAE de Mr AUVIN Joachim prenait fin au 13 avril 2018.

Il convient de demander le renouvellement auprès de CAP EMPLOI pour une durée d'un an à raison de **22 heures hebdomadaires**.

La prise en charge est de 50% pour 20 heures hebdomadaires contre 82 % pour 20 heures hebdomadaires au préalable.

La commune prend en charge les 2 heures.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité les conditions de renouvellement de ce contrat.

### **\* VOTE DES SUBVENTIONS**

Le conseil municipal vote les subventions de l'année 2018.

Ils se résument dans le tableau ci-dessous :

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Montant de la subvention</b>
APE Couture d'Argenson	300.00 €
Association ADMR	300.00 €
ACCA Couture d'Argenson	250.00 €
Foyer Rural Couture d'Argenson	450.00 €
FDACR Couture d'Argenson	130,00 €
A.B.R.I	120,00 €
CLUB DU 3 <sup>ème</sup> AGE Couture d'Argenson	250,00 €
Restaurant du Cœur	100.00 €
Amicale des donneurs du sang Chef-Boutonne	50.00 €
Hôpital de Ruffec	100.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 050 €</b>

A Couture d'Argenson le 18 avril 2018  
Le Maire, J. Quintard